

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PLAN DE CONSERVATION POUR LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

À l'intention du Conseil du patrimoine culturel du Québec

15 mars 2013



 COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec 

1. Le contexte

Le déclin des activités commerciales du bois entraîne la fermeture d'un dernier chantier à Sillery, celui de la *W. and J. Sharples Co* en 1913. À cette époque, la plupart des Barons du Bois ont déjà quitté Québec pour Montréal ou sont retournés poursuivre leurs activités en Grande-Bretagne.

Quelques-uns de leurs grands domaines passent aux mains de congrégations religieuses à la recherche d'un nouveau lieu d'enseignement ou de retraite. Celles-ci auront joué un rôle primordial dans la conservation des grands domaines de Sillery au cours du 20^e siècle. Mais aujourd'hui, un contexte différent et de nouveaux besoins les amènent à se départir de leurs propriétés à court ou moyen terme.

En 1964, un décret gouvernemental crée l'arrondissement historique de Sillery. Compris approximativement entre le chemin Saint-Louis, l'avenue De Laune, la rive et la côte à Gignac, l'arrondissement historique de Sillery demeure aujourd'hui le plus vaste territoire couvert par cette prescription légale, hormis l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans créé en 1970.

La création de l'arrondissement historique de Sillery est fondée sur le caractère historique du territoire composé largement, jusqu'au milieu du 20^e siècle, de grandes propriétés non loties, préservant ainsi son environnement paysager. Sa singularité réside dans la persistance de paysages humanisés issus du mouvement pittoresque, dont les principes ont été introduits à Sillery par la bourgeoisie d'affaire anglophone. Une singularité qui en fait un cas unique parmi les arrondissements historiques du Québec, renommés « sites patrimoniaux » par la nouvelle loi.

La nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit l'adoption d'un plan de conservation pour chacun des sites patrimoniaux du Québec. Tenant compte des urgences soulevées par la population, le premier exercice du genre se porte sur le site patrimonial de Sillery. Le ministre de la Culture et des Communications a récemment confié au Conseil du patrimoine culturel du

Québec le mandat de tenir une consultation publique sur le plan de conservation du site patrimonial de Sillery.

Propriétaire et gestionnaire de deux ensembles patrimoniaux exceptionnels, le parc du Bois-de-Coulonge et le domaine Catarauqui, de même que conceptrice et gestionnaire de la promenade Samuel-De Champlain, la Commission de la capitale nationale du Québec est interpellée par le plan de conservation du site patrimonial de Sillery.

2. Un organisme actif dans son milieu

Rappelons que la Commission de la capitale nationale du Québec est propriétaire et gestionnaire des trois plus grands ensembles publics du site patrimonial de Sillery, lesquels couvrent près de 50 hectares d'espaces accessibles au public en tout temps. Le caractère exemplaire de ses interventions témoigne de façon éloquente de l'intérêt marqué de la Commission envers ce secteur.

2.1 Le parc du Bois-de-Coulonge

Le parc du Bois-de-Coulonge, d'une superficie de près de 24 hectares, fut l'hôte d'un gouverneur de la Nouvelle-France, d'un gouverneur anglais, de trois gouverneurs généraux du Canada-Uni et de vingt et un lieutenants-gouverneurs du Québec. C'est toutefois à un marchand de bois, Henry Atkinson, que l'on doit l'aménagement ancien des superbes jardins et boisés dont le souvenir inspire aujourd'hui la brillante équipe d'horticulteurs, arboriculteurs et ingénieurs forestiers de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Depuis 1983, la vocation du Bois-de-Coulonge est celle d'un parc public d'intérêt régional voué à des activités de détente. Il constitue un grand domaine naturel où les promeneurs ont l'agréable surprise de découvrir, en pleine ville, de magnifiques espaces boisés entrecoupés d'aires gazonnées et

d'importants aménagements horticoles, de même que plusieurs bâtiments anciens témoignant d'un riche passé.

Le parc est occupé à 50 % par un boisé où dominant l'érable à sucre, le chêne rouge, l'orme d'Amérique, le hêtre à grandes feuilles et l'épinette blanche. Plusieurs spécimens remarquables, dont un orme pleureur plus que centenaire et un majestueux tilleul européen, peuvent y être observés.

Sous la gouverne de la Commission de la capitale nationale du Québec, qui en assume la gestion depuis 1996, le parc du Bois-de-Coulonge perpétue aujourd'hui, à titre de membre de l'Association des jardins du Québec, la grande tradition horticole léguée par Henry Atkinson et ses successeurs.



2.2 *Le domaine Cataraqui*

Au cœur du site patrimonial de Sillery, le domaine Cataraqui surplombe le Saint-Laurent et les anses autrefois occupées par le commerce du bois et la construction navale. Sa villa et ses neuf dépendances comptent parmi les derniers vestiges de l'architecture pittoresque introduite par la bourgeoisie anglophone au



19^e siècle et en font le domaine du genre le mieux conservé au Québec. Il est l'un des trois immeubles patrimoniaux classés dans le site patrimonial, en compagnie de la maison des Jésuites-de-Sillery et de la maison George-William-Usborne.

Créé par le marchand de bois James Bell Forsyth en 1831, le domaine voit s'élever une nouvelle villa en 1851 sous l'impulsion du nouveau propriétaire, le marchand Henry Burstall. Cette villa de style néoclassique est agrandie au début des années 1860 afin d'accueillir le gouverneur général Edmund Walker Head, puis son successeur, Lord Stanley Monck. On doit au banquier Charles Eleazar Levey la construction en 1866 d'une nouvelle aile à l'ouest, d'un nouveau jardin d'hiver, de même que la reconstruction de l'aile est afin de renforcer l'équilibre architectural de l'ensemble. Passée aux mains de la famille Rhodes en 1905, la gestion du domaine par le couple formé de Catherine Rhodes et du peintre Percyval Tudor-Hart perpétuera au 20^e siècle un art de vivre typiquement victorien, jusqu'au décès de l'héritière Rhodes en 1972.

Grâce à la Commission de la capitale nationale du Québec et à ses partenaires, ce vaste domaine de près de 10 hectares accueille aujourd'hui le public dans ses vastes jardins, des événements publics et commerciaux dans la villa et ses annexes ainsi qu'une antenne de l'École hôtelière de la Capitale. Pour ce faire, la Commission a procédé depuis 2009 à la revitalisation du domaine Cataract et à la modernisation de ses infrastructures. Une annexe fut construite à l'arrière de la villa, dans le prolongement de ses ajouts successifs au 19^e siècle.

2.3 *La promenade Samuel-De Champlain*

Don durable du gouvernement du Québec à sa capitale pour le 400^e anniversaire de sa fondation, la promenade Samuel-De Champlain a été dévoilée en juin 2008, plus de dix ans après que son concept ait germé dans l'esprit des dirigeants et professionnels de la Commission de la capitale nationale du Québec.

La Commission souhaitait ainsi redonner le fleuve aux Québécois, dans l'esprit de son mandat de mise en valeur du caractère distinctif de la capitale, d'embellissement et de promotion de son héritage historique, social et culturel. L'aménagement des berges du Saint-Laurent, voie fluviale au cœur des tentatives d'établissement humain sur notre territoire, s'inscrit dans la logique des actions entreprises en ce sens par la Commission depuis sa création en 1995.

La promenade Samuel-De Champlain offre l'occasion de parcourir à pied, à vélo ou en auto, un nouveau boulevard urbain au cœur d'un parc linéaire de 2,5 km. Les aménagements, résolument contemporains, proposent plusieurs clin d'œil à l'histoire du lieu et à l'omniprésence du Saint-Laurent.

À l'extrémité ouest, la station des Cageux rappelle la frénésie qui s'empara jadis des chantiers, des anses à bois et des quais au 19^e siècle. Avec sa grande tour d'observation, elle représente le principal élément signal de la promenade

et complète la station des Quais à l'est, la station des Sports et le boisé patrimonial de Tequenonday.

La promenade contribue à rendre un hommage mérité au Saint-Laurent, principal acteur de l'occupation du territoire québécois depuis les migrations amérindiennes et les explorations de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain. Son prolongement jusqu'à la côte Gilmour, dont les travaux débiteront en 2014, vise à transformer une ancienne friche industrielle en un vaste espace public aménagé afin de d'améliorer la frange sud du site patrimonial de Sillery et de mettre en valeur l'une de ses principales composantes naturelles, l'escarpement, notamment par la mise à niveau du viaduc situé dans l'axe de la côte de Sillery.



3. Des valeurs partagées

La Commission de la capitale nationale du Québec s'est toujours fait forte de préserver les valeurs patrimoniales des ensembles historiques, paysagers et architecturaux dont elle a la charge depuis sa création en 1995.

En ce sens, les orientations contenues dans le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery sont conformes aux manières de faire habituelles de la Commission. L'exemplarité et l'excellence des projets de revitalisation du boulevard Champlain et du domaine Catarauqui ont d'ailleurs été reconnues à plusieurs reprises, à l'échelle locale et nationale, voire à l'échelle internationale dans le cas de la promenade Samuel-De Champlain.

Ainsi, la revitalisation d'un site historique comme le domaine Catarauqui répond à rebours aux orientations désormais proposées dans le Plan de conservation. L'accueil d'une nouvelle antenne de l'École hôtelière de la Capitale ayant imposé la construction d'une nouvelle annexe au cœur même d'un site reconnu monument historique en 1975 (et désormais classé immeuble patrimonial sous la nouvelle loi), celle-ci devait s'intégrer de façon harmonieuse et respectueuse des principes ayant présidé à la création du domaine au milieu du 19^e siècle.

La construction de la nouvelle annexe, dans le prolongement de l'aile des domestiques du côté nord, aura donc assuré la continuité à travers les changements tout en privilégiant un traitement minimal, seulement le tiers du volume du nouveau bâtiment étant visible à la surface. Par le choix des matériaux et des parements, cette nouvelle construction propose une relecture contemporaine de l'architecture pittoresque qui caractérise Catarauqui.

Pour leur part, les neuf dépendances du domaine (étable, écuries, poulailler, maison du chauffeur, maison du gardien, atelier des jardiniers, atelier-garage et serres horticole et viticole) ont toutes fait l'objet d'une restauration sensible et respectueuse du caractère historique et patrimonial du lieu.

4. Une inquiétude

Le parc du Bois-de-Coulonge et le domaine Catarauqui contribuent à la préservation des caractéristiques historiques et paysagères du cadre naturel du site patrimonial de Sillery. Leurs boisés s'ajoutent à ceux des propriétés conventuelles le long du sommet de l'escarpement pour constituer le trait dominant du paysage.

Inversement, la préservation de ces ensembles patrimoniaux ne peut être appréhendée indépendamment de leur environnement. Le parc du Bois-de-Coulonge est aujourd'hui enclavé entre le parc LeMoyne à l'ouest, le lotissement de l'ancien domaine Wolfefield à l'est et divers bâtiments commerciaux au nord du chemin Saint-Louis. Ce milieu était déjà fortement urbanisé au moment où la Commission de la capitale nationale du Québec se voyait confier la gestion du parc, en 1996. Notons que le Bois-de-Coulonge, plus grand espace public du secteur, ne bénéficie d'aucun statut de protection particulier, hormis son inclusion dans le périmètre du site patrimonial.

Le tissu urbain en pourtour du domaine Catarauqui présente un contexte différent. Les modifications récentes apportées à l'intérieur des limites du site patrimonial se résument à la construction en 1985 de la Maison Michel-Sarrazin à l'est, à l'érection l'année suivante des deux tours du Boisé des Augustines à l'ouest, puis plus récemment à la conversion du domaine Benmore en immeuble résidentiel. Si d'autres projets de construction sont prévus sur ces terrains, ils n'ont pas été portés à l'attention de la Commission.

La Commission souhaite néanmoins partager sa préoccupation à l'égard du développement éventuel du secteur situé au nord du domaine Catarauqui. Rappelons que la frontière nord du site patrimonial de Sillery est délimitée par le chemin Saint-Louis et coïncide avec la limite nord de Catarauqui.

La Commission s'inquiète que la rive nord du chemin Saint-Louis soit donc exclue du site patrimonial de Sillery et non-assujettie aux orientations énoncées dans le Plan de conservation proposé par le ministère. Le domaine Catarauqui ne bénéficie par conséquent d'aucune aire de protection propre à assurer la préservation de sa valeur patrimoniale. La maison des Jésuites-de-Sillery et la maison George-William-Usborne étant entièrement enchâssées à l'intérieur du site patrimonial de Sillery, le domaine Catarauqui demeure à Sillery le seul immeuble patrimonial classé aux prises avec cette situation particulière.

Or, le ministre détient le pouvoir de délimiter une aire de protection afin de contrôler certaines interventions effectuées à proximité de l'immeuble classé et de favoriser la préservation de sa valeur patrimoniale en assurant le maintien d'un environnement compatible avec cette valeur.

Rappelons à cet égard que le domaine Catarauqui bénéficie d'un statut d'immeuble patrimonial classé, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, et qu'il pourrait légalement se voir délimiter une telle aire de protection.

La Commission entend explorer la pertinence de déposer une telle demande. Parallèlement, elle s'engage à faire sienne les orientations énoncées dans le projet de plan de conservation dans le cadre de tout projet qui pourrait naître de la concertation entre les divers acteurs du milieu.